



14ème législature

Question N° : 100689	De Mme Véronique Louwagie (Les Républicains - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > endométriose	Analyse > prise en charge.
Question publiée au JO le : 15/11/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge de l'endométriose. L'endométriose est une maladie chronique qui touche 1 femme sur 10 en âge de procréer, provoquant douleurs et risque d'infertilité. Cette maladie est souvent diagnostiquée tardivement. Ce retard de diagnostic entraîne malheureusement de lourdes conséquences pour les femmes atteintes d'endométriose. Dans la plupart des cas la maladie se forme au niveau des ovaires, des trompes de Fallope, des ligaments soutenant l'utérus et sur la surface extérieure de l'utérus, mais cette dernière peut également se développer sur les organes avoisinants comme les intestins, la vessie ou les reins. Le retard de diagnostic chez les patientes est estimé à environ 6 ans. L'association française de lutte contre l'endométriose, EndoFrance, travaille au quotidien pour une véritable politique nationale de prise en charge de la maladie, visant notamment à inclure dans la formation initiale des généralistes, gynécologues et de l'ensemble des spécialités concernées, l'étude de la pathologie. Aussi, elle souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin d'informer et d'accompagner les femmes atteintes d'endométriose.